

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCE**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 094, **C-4.1**, o. 230, **O-0.1**, o. 129, **P-1**, o. 076, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 231, établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon;

**C-4.1**, o. 232, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire sur l'avenue Duluth Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert;

**O-0.1**, o. 130, déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 30 Prince-Arthur Ouest;

**P-1**, o. 076, relative aux circonstances résultant de la COVID-19;

**B-3**, o. 095, **C-4.1**, o. 233, **P-12.2**, o. 030, relatives à la circulation, à la vente sur le domaine public, à la diffusion de musique et à la peinture sur la chaussée à des fins de promotions commerciales et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois SDC en vertu du nouveau règlement sur les promotions commerciales (2021-04);

**P-1**, o. 077, aux promotions commerciales 2021 la SDC de l'avenue du Mont-Royal, de la SDC de la rue Saint-Denis et de la SDC du boulevard Saint-Laurent

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 juin 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx